

● (1640)

[Français]

Et cela me fait dire, monsieur le Président, que chaque fois que les représentants de la Légion royale canadienne comparaissent au comité, une institution qui a été mise sur place par les anciens combattants eux-mêmes, c'est une institution nationale qui est écoutée, respectée, entendue et souvent consultée par le gouvernement. Et hier encore, on se faisait dire, et ce n'était pas la première fois que j'entendais dire cela, que oui, en effet, la Légion royale canadienne est consultée, et que le gouvernement, lorsqu'il considère l'adoption de législations portant sur le bien-être des anciens combattants, consulte la Légion royale canadienne. Et cela me fait dire, monsieur le Président, que, en fait, nous nous rappelons les grands sacrifices que certains de nos anciens combattants ont faits et ont offerts à leur pays.

La Légion royale canadienne représente 99,9 p. 100 des anciens combattants, puisqu'elle représente et travaille comme on nous l'a indiqué... Elle représente l'Association des anciens combattants indiens du Canada. Il y a des conseils locaux de la Légion royale canadienne à travers le pays, dans tous les villages, en tout cas au Québec, on retrouve un conseil local de la Légion royale canadienne, et c'est l'endroit où un ancien combattant va s'il a besoin d'aide, que ce soit de l'aide financière, de l'aide sociale, ou qu'il s'agisse de difficultés matrimoniales, il ira à la Légion royale canadienne.

Et je me demande si mon bon ami, le député de Red Deer (M. Towers), a pensé aux conséquences que cela pourrait avoir si le gouvernement consentait de former un nouveau comité, et quand je pense à la formation d'un nouveau comité, et comme je connais la bonne foi de mon collègue de Red Deer, je me demande si cela ne retarderait pas l'application des mesures que justement le Comité Woods propose. Et peut-être, à mon grand désespoir et au sien aussi, cela ne ferait que retarder en fait la mise en place de certains programmes, puisque lorsque la Légion a fait des propositions, comme dernièrement, lorsqu'elle demandait que les bénéficiaires relatifs aux frais funéraires soient augmentés, immédiatement, je pense que le gouvernement a considéré la demande et a augmenté les bénéficiaires qui étaient de \$125. Je pense qu'ils sont maintenant établis à \$500 ou \$600. Et la même chose s'applique pour ce qu'on appelle les *casual workers*. Une demande a été faite par la Légion royale canadienne afin que le ministère et celui du Revenu national se penchent sur certaines difficultés qui se présentaient pour des anciens combattants. La requête que la Légion royale canadienne a présentée au nom des anciens combattants a été adoptée, et maintenant, les anciens combattants peuvent en bénéficier. Alors, les instances des anciens combattants sont acheminées à leurs conseils locaux, ils y ont accès, il s'agit de conseils élus par d'autres anciens combattants, les conseils locaux font avancer leurs requêtes et leurs demandes aux conseils provinciaux et au conseil national, chaque année, et ces requêtes sont acheminées, considérées, et en fait deviennent la politique si l'on veut ou les requêtes de la Légion royale canadienne.

Et je me dis, étant donné le record de la Légion royale canadienne et les succès que cette dernière a obtenus, je me demande si un nouveau comité est vraiment nécessaire. Et je me demande si ce ne serait pas risquer que l'adoption des

Affaires des anciens combattants

mesures que l'on veut proposer soit retardée, que leur application soit retardée parce qu'on a nommé un nouveau comité qui va effectuer son étude. Et est-ce que là, on aura aussi des anciens combattants comme on en retrouve au comité, qui sont vraiment des représentants de leurs anciens frères d'armes, pour la majorité, si je ne m'abuse, qui sont des anciens combattants? Et je sais très bien que, lorsqu'il a une requête à faire au nom d'un de ses commettants ou au nom d'un conseil de la Légion de sa municipalité ou de sa circonscription, le ministre, traditionnellement, écoute avec beaucoup d'attention les doléances et les instances des députés, et les ministres des Affaires des Anciens combattants que j'ai connus, le ministre actuel (M. Campbell) et son prédécesseur étaient très attentifs aux requêtes découlant de ces instances. Et en fait le record du gouvernement canadien et du Canada est également excellent au sujet de la question de programmes de bien-être pour les anciens combattants, puisque les mesures qu'on a adoptées pour tenir compte des sacrifices qu'ont faits les anciens combattants de la guerre de 1939-1945 ont été adoptées avant même que je revienne au pays, car j'étais encore en Europe lorsqu'elles l'ont été. Cela veut donc dire que le gouvernement, tous les gouvernements en fait depuis la guerre de 1914-1918 ont été très sensibilisés aux doléances et aux instances que leur faisaient, par la voie de la Légion royale canadienne, les anciens combattants.

Encore une fois, monsieur le Président, je trouve que les Canadiens ont reconnu les grands sacrifices que les anciens combattants ont faits pour leur pays et, à mon avis, «Anciens combattants, nous nous souvenons!» est un motto qui a bien servi les anciens combattants, puisque nos anciens frères d'armes, qu'ils soient de la France ou de l'Angleterre, sont des cousins pauvres si l'on compare leurs bénéficiaires à ceux que nos anciens combattants touchent actuellement. De plus, pensons à tous les soins qu'on leur a donnés et à tous les problèmes qu'on s'est causés en vue de s'assurer que justice soit faite à ceux-là qui avaient offert leur vie pour sauver la démocratie, pour sauver les choses auxquelles on croyait, à ce moment-là, si jeune que l'on pouvait être, savoir 18, 19, 20 ans, et, moi, je considère que les gouvernements, celui-ci ainsi que ceux qui l'ont précédé, se sont bien acquittés de cette responsabilité, savoir reconnaître que pour ceux-là qui ont risqué leur vie et qui ont tant donné, nous nous sommes souvenu, et nous pouvons dire avec fierté «Anciens combattants, nous nous souvenons!»

Encore une fois, les instances qui sont faites sont acheminées au gouvernement par l'intermédiaire du Comité des affaires des anciens combattants pour la Légion royale canadienne et, comme je l'indiquais plus tôt, les doléances faites par la Légion royale canadienne sont entendues, sont écoutées et la Légion est consultée. Quant à moi, monsieur le Président, je ne vois pas le besoin ni même la sagesse de créer une nouvelle institution qui serait chargée de faire justement ce que le Comité fait déjà très bien.

[Traduction]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de m'attarder sur la motion du député de Red Deer (M. Towers). Cette question fait l'objet d'études et de débats depuis des années. Une discussion prolongée ne pourrait rien ajouter de neuf au débat aujourd'hui. Cette motion mérite d'être adoptée par la Chambre et le ministre devrait y donner suite.